

## **Déclaration liminaire de la FEP CFDT Pays de Loire**

Monsieur le Recteur,

Depuis 2010 le point d'indice de la fonction publique est gelé, à l'exception de deux légères augmentations, en juillet 2016 et janvier 2017.

Or, la forte inflation enregistrée ces derniers temps impacte sévèrement le pouvoir d'achat des enseignants titulaires ainsi que celui des maîtres délégués. Cette situation fragilise leur niveau de vie et accentue la précarité de certains d'entre eux.

De plus, la rémunération des maîtres délégués de l'enseignement privé est toujours très inférieure à celle des contractuels du public, ce qui est parfaitement injustifiable.

En outre, la comparaison avec les salaires des enseignants des autres pays de l'OCDE pointe depuis longtemps un écart très défavorable et cette tendance s'aggrave inexorablement. En effet, d'après les derniers chiffres publiés par l'OCDE, le niveau de rémunération des enseignants français du second degré ayant 15 ans d'expérience se classe au 19<sup>ème</sup> rang, juste avant la Colombie ! Pour le premier degré et avec la même ancienneté, la France est au 21<sup>ème</sup> rang, juste après la Colombie !

Les dernières annonces gouvernementales, comme elles ne sont pas chiffrées et reportées à l'été, laissent notre organisation syndicale dubitative.

Pour toutes ces raisons, nous appelons à un dégel immédiat du point d'indice et une revalorisation des salaires de tous les enseignants, à la hauteur de l'inflation, pour préserver leur pouvoir d'achat.

Nous vous demandons donc, monsieur le Recteur, votre soutien, en portant ces revendications au niveau du ministère de l'Éducation nationale.